



Soutenir l'amélioration des RCR : une manière efficace de préparer financièrement à la retraite

Les régimes complémentaires de retraite (RCR) portent bien leur nom, car ils doivent en théorie compléter le revenu de retraite fourni par les régimes publics. Ils constituent une composante essentielle de l'équation pour une meilleure sécurité financière à la retraite. Or, bien que leur développement ait été au cœur des préoccupations de Retraite Québec (RQ) par le passé, le plan stratégique 2020-2023 de cette institution a abandonné cet objectif. Plusieurs questions se posent. Pourquoi Retraite Québec a-t-elle retiré l'amélioration de la couverture financière offerte par les RCR de ses objectifs stratégiques ? Si RQ ne s'attarde pas à cet enjeu, qui le fera ? Cet abandon sert-il bien les intérêts des Québécoises et des Québécois ? Il est important que des objectifs stratégiques visant à accroître la couverture et la qualité des RCR soient insérés dans le prochain plan stratégique de Retraite Québec. Car les chiffres le montrent : les avantages qu'apportent les RCR pour les personnes salariées, les gouvernements et les employeurs sont considérables.

Bonne lecture !

Actualités

■ Y a-t-il un avenir pour les régimes à prestations déterminées ? C'est une question qui se pose alors que la pénurie de main-d'œuvre continue et continuera de sévir dans plusieurs secteurs, alors que des employeurs cherchent à accroître la rétention de leurs salariés expérimentés et que les besoins en sécurité financière à la retraite vont continuer de croître. Un chroniqueur a récemment fait le point sur cette question avec plusieurs intervenants, dont Riel Michaud-Beaudry, chercheur à l'Observatoire de la retraite.

https://www.avantages.ca/magazine/_archives/peut-on-ressusciter-les-regimes-a-prestations-determinees%E2%80%89/

■ Le 12 juin dernier, l'Institut de la statistique du Québec publiait la première estimation rigoureuse de l'empreinte carbone de la société québécoise pour l'année 2018. Selon cette estimation, le Québec aurait généré cette année-là 95 millions de tonnes d'équivalents carbone (Mt éq. CO₂), ce qui équivaut à 11,3 tonnes par habitant. L'empreinte carbone consiste en la quantité totale de gaz à effet de serre (GES) émise pour répondre à la demande de biens ou de services. Il s'agit d'un indicateur de plus en plus utilisé pour évaluer les efforts à réaliser pour atténuer la crise climatique en cours.

De plus en plus d'investisseurs et de caisses de retraite se réfèrent à cet indicateur pour définir leurs stratégies de placement (voir plus loin la Veille internationale, section « Royaume-Uni »). Du strict point de vue financier, les

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	2
Le savant et la politique	2
Veille internationale	7

changements climatiques sont en voie de devenir l'une des principales sources de risque pour la stabilité à long terme des régimes de retraite.

<https://statistique.quebec.ca/fr/communiquer/premiere-estimation-empreinte-carbone-societe-quebecoise-exportations>

■ Peut-on faire évoluer le Régime de rentes du Québec pour l'adapter aux nouvelles réalités sociodémographiques des personnes célibataires ? C'est la question que pose la chroniqueuse Marie-Ève Fournier dans La Presse. Celle-ci souligne que nous vivons dans une société où maintenant 19 % des gens vivent seuls. En effet, si les veufs ou les veuves peuvent toucher une rente de conjoint survivant au décès de leur douce moitié, les personnes célibataires ne peuvent nommer de bénéficiaires qui pourraient toucher une rente lors de leur décès.

<https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2023-05-07/retraite/le-rrq-a-l-ere-du-celibat.php>

■ L'administration de la Ville de Montréal offre le transport collectif gratuit à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus depuis le 1er juillet 2023. Cette promesse de Valérie Plante lors de la dernière campagne électorale coûtera environ 40 millions de dollars annuellement et permettra aux aînés d'épargner environ 300 \$ en moyenne par année.

<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2022-11-23/le-metro-et-l-autobus-gratuits-pour-les-aines-des-juillet-2023.php>

■ Dans une récente décision du Tribunal administratif du Québec, les pénalités financières infligées par Retraite Québec aux personnes invalides qui ont reçu des prestations d'invalidité entre l'âge de 60 et 65 ans ont été jugées discriminatoires. Retraite Québec considérait le versement de ces prestations comme une demande de retraite anticipée. Récemment, dans le Journal de Montréal, le chroniqueur Michel Girard enjoignait le gouvernement du Québec à légiférer pour mettre fin à la discrimination des personnes invalides.

<https://www.journaldemontreal.com/2023/08/05/linacceptable-discrimination-financiere-du-regime-des-rentes-envers-les-invalides>

Mobilisations

■ Une consultation publique est en cours afin d'élaborer le troisième plan d'action issu de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi*, dans sa communauté, au Québec pour

la période 2024-2029. Tous les citoyennes et citoyens peuvent participer à cette consultation en ligne.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/aines/vieillir-et-vivre-ensemble/elaboration-plan-action-2024-2029/>

■ Le 28 mars dernier, la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) tenait son séminaire annuel sur la retraite et les assurances. Organisé sous le thème « La FTQ aux devants – pour un filet social viable ! », le séminaire a réuni plusieurs intervenants et spécialistes sur des thèmes d'actualité, touchant aussi bien les membres syndiqués que la société québécoise dans son ensemble, dont l'application des critères ESG aux stratégies de gestion, le dialogue social et le prolongement de la vie active et la retraite. Toutes les présentations sont disponibles en ligne :

<https://ftq.qc.ca/seminaire-retraite-et-assurances-2023-ftq/>

■ L'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite a lancé au cours de l'été 2023 un processus de consultation sur la gestion des risques des régimes de retraite. Cette consultation vise à aider et mieux encadrer les régimes de retraite dans les différentes formes de risques comme le risque lié à l'environnement ou aux cyberattaques. La participation à cette consultation est ouverte à toutes et à tous.

<https://www.capsa-acor.org/StakeholderConsultation>

■ Une manifestation organisée par le Front commun aura lieu à Montréal le 23 septembre prochain à l'occasion du renouvellement des conventions collectives des travailleuses et des travailleurs du secteur public. La partie patronale souhaite notamment diminuer la qualité du RREGOP pour les participants.

<https://www.frontcommun.org/>

Le savant et la politique

L'amélioration de la couverture et de la qualité des régimes complémentaires de retraite : un objectif stratégique à remettre à l'avant-plan

Riel Michaud-Beaudry
Observatoire de la retraite

Depuis sa fondation, tous les plans stratégiques de Retraite Québec (RQ) soulignent l'importance de favoriser la préparation financière des Québécoises et des Québécois à la

retraite. Cela est dans sa loi constitutive. Pour y parvenir, deux moyens ont été privilégiés : d'une part une meilleure diffusion des informations, des connaissances, des habiletés et des outils destinés aux individus afin qu'ils épargnent adéquatement et suffisamment pour la retraite, et d'autre part, l'augmentation du taux de couverture et de la qualité des régimes complémentaires de retraite (RCR).

Si le premier moyen est aujourd'hui largement développé par RQ, où l'accent est mis sur la planification financière individuelle, il en va autrement du second. Non seulement les initiatives structurées de RQ concernant l'amélioration des RCR au Québec se font rares, mais l'institution a retiré cet objectif de son plan stratégique actuel. Alors que les chiffres montrent sans l'ombre d'un doute que la planification financière individuelle ne peut pas à elle seule améliorer substantiellement les revenus touchés par les prochaines cohortes de retraités, ce choix de la part de RQ est problématique.

D'où vient l'objectif d'améliorer le taux de couverture des RCR, quel est son historique et pourquoi faut-il l'introduire à nouveau dans le prochain plan stratégique de Retraite Québec ? C'est ce que nous allons tâcher d'éclaircir dans cette chronique¹.

L'augmentation du taux de couverture des RCR dans les objectifs des plans stratégiques

Depuis 2002, la Régie des rentes du Québec et RQ ont eu, successivement, le souci d'inscrire dans leurs plans stratégiques l'amélioration du taux de couverture des régimes de retraite présents dans les milieux de travail. Or, le plan stratégique de 2020-2023 de RQ n'en dit plus rien : il ne comprend aucun objectif d'amélioration en ce domaine. Ce faisant, RQ a ainsi rompu un engagement institutionnel pris pendant vingt ans pour cette façon de préparer les Québécoises et Québécois à la retraite, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 1.
Évolution des objectifs liés à l'augmentation de la couverture des RCR présentés dans les plans stratégiques de Retraite Québec, de 2002 à 2023

Plan stratégique	Objectif stratégique
2002-2007	Objectif 7. D'ici à 2007, maintenir le pourcentage de travailleurs québécois participant à un régime complémentaire de retraite. En 2001, ce pourcentage se situait à environ 42 %. Objectif 13. D'ici à 2007, réaliser une étude portant sur le comportement des employeurs relativement à la mise en place de régimes complémentaires de retraite.
2006-2011	Objectif 1. D'ici à 2007, connaître la capacité des PME d'implanter un instrument d'épargne-retraite pour leurs employés et les caractéristiques des PME qui y sont aptes. Objectif 6. D'ici à 2011, porter à 60 % le pourcentage des PME qui connaissent les instruments d'épargne-retraite les mieux adaptés à leur réalité. Ce pourcentage était de 52 % en 2005. Objectif 8. D'ici à 2011, augmenter de 50 % le nombre d'employeurs parties à un régime de retraite simplifié et à tout nouvel instrument d'épargne-retraite sous la surveillance de la Régie. Ce nombre était de 611 au 31 décembre 2004.
2012-2016	Objectif 3. D'ici à 2016, proposer des adaptations au cadre législatif en vue de favoriser la participation aux régimes privés de retraite.
2017-2019	Objectif 5. Augmenter la proportion de travailleurs couverts par des outils d'épargne collectifs, notamment grâce à la mise en place des Régimes volontaires d'épargne-retraite.

Source : Plans stratégiques de la Régie des rentes du Québec et de Retraite Québec, 2006 à 2020. Repérés à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/retraite-quebec/planification-strategique/plan-strategique/Pages/plan-strategique.aspx> Et : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/28395?docref=iUfBD4vNTPKBdBTfBE6QYA&docsearchtext=plan%20strat%C3%A9gique%20R%C3%A9gie%20des%20rentes%20du%20Qu%C3%A9bec>

¹ Les RCR sont les Régimes à prestations déterminées, les Régimes de retraite à financement salarial, les Régimes à prestations cibles et les Régimes à cotisations déterminées. Les Régimes de retraite simplifiés, les Régimes de participation différée aux bénéficiaires, les Régimes volontaires d'épargne-retraite et les Régimes enregistrés d'épargne-retraite ne sont pas des RCR. Dans un RCR, les employeurs sont tenus de cotiser alors que ce n'est pas le cas dans les autres types de régimes.

Ainsi, l'amélioration de la protection offerte par les régimes aux participants ne passe plus par des solutions collectives structurées dans le plan stratégique 2020-2023. En effet, en ce qui concerne les personnes participantes, il a été déterminé que Retraite Québec se consacrera principalement à la documentation des enjeux de planification financière individuelle de la retraite et ne fera plus la promotion d'instruments d'épargne collectifs :

« Cet objectif a toutefois été remplacé dans le PS [Plan stratégique] 2020-2023 de Retraite Québec, étant donné qu'il est perçu comme moins approprié dans un contexte de vieillissement de la population et de stabilisation de la main-d'œuvre active. L'accent est plutôt mis sur l'importance pour les travailleurs de bien planifier leur retraite. »²

Cet argument est fortement discutable, et il ne semble appuyé par aucun document d'analyse approfondie permettant d'arriver à cette conclusion. L'individualisation des responsabilités à l'égard des risques financiers de la retraite est donc un choix stratégique qu'a fait RQ au détriment des formules collectives. Il s'agit d'un changement de paradigme important, qui rompt l'équilibre entre les approches individuelle et collective qui caractérisait l'institution. En réalité, en privilégiant une approche individualisante de la retraite, RQ se rallie à l'approche privilégiée par les institutions financières. Cela laisse penser qu'elle met de côté une autre approche dont elle a elle-même établi la valeur.

En effet, le travail de collecte et d'analyse de la Régie des rentes, puis de RQ, dans le passé a montré toute l'efficacité des RCR dans la préparation financière à la retraite des Québécoises et des Québécois. Cela explique le fait que le plan stratégique 2017-2019 soulignait encore à grands traits toute l'importance de l'établissement de nouveaux régimes complémentaires de retraite dans les milieux de travail. Les raisons pour cela étaient d'ailleurs fort bien expliquées :

« Afin d'augmenter la sécurité financière à la retraite des Québécoises et des Québécois, il est impératif que ceux-ci aient accès à des outils d'épargne collectifs.

Aujourd'hui, près d'un travailleur sur deux profite d'un tel outil. Il est souhaitable que ce taux augmente, car les outils d'épargne collectifs offrent plusieurs avantages :

- Leurs frais de gestion sont beaucoup moins importants que ceux des outils individuels, ce qui se traduit par des rendements nets plus élevés permettant une meilleure accumulation des sommes pour la retraite.
- L'employeur offre des retenues sur le salaire, ce qui simplifie et favorise les habitudes d'épargne pour les travailleurs.
- L'employeur peut contribuer au nom de l'employé au régime collectif d'épargne-retraite³. »

Bien que ces affirmations largement documentées soient toujours pertinentes, il est difficile de comprendre les raisons pour lesquelles RQ a fait le choix de retirer de ses orientations stratégiques la poursuite de l'objectif d'améliorer les RCR au Québec. Nous pensons qu'il s'agit d'un choix qui ne correspond pas à la mission d'intérêt général de RQ et qui abandonne une approche équilibrée de la retraite, ainsi que l'objectif de mieux préparer les personnes à la retraite. Cet objectif devrait non seulement être rétabli dans le prochain plan stratégique, mais devrait être accompagné d'actions structurées et ambitieuses afin d'améliorer la situation à venir des Québécoises et des Québécois. L'enjeu de protection sociale relatif à cette décision est gigantesque. Et les limites de l'individualisation des responsabilités en matière de retraite sont évidentes.

Pour preuve, on relèvera qu'en 2019, seulement 34 % des travailleuses et des travailleurs cotisaient à un REER et 48 % ne cotisaient à aucun régime de retraite⁴. Également, malgré les campagnes de promotion de RQ, d'autres agences gouvernementales, des régimes de retraite et des institutions financières, le niveau de littératie financière des Québécois et des Canadiens est « plutôt faible » et « évolue peu » avec le temps⁵. De plus, les RCR sont de meilleurs véhicules d'épargne-retraite en nécessitant un niveau de cotisation inférieur qu'un véhicule comme le REER pour un niveau et une sécurité de revenu comparables⁶.

² Arsenault, P-É., Briand-Lamarche, M. et Caron, L. (2020), *Revue de mandat de Retraite Québec*. P.56 Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/retraite-quebec/Pages/revue-de-mandat.aspx>

³ Retraite Québec (2017), *Plan stratégique 2017-2019*. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/retraite-quebec/planification-strategique/plan-strategique/Pages/plan-strategique.aspx>

⁴ Retraite Québec (2022), *Un régime adapté aux défis du 21ème siècle*. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/nos-programmes/regime-de-rentes-du-quebec/consultation-publique/Pages/consultation-publique.aspx>

⁵ Institut sur la retraite et l'épargne (2023), *Les Canadiens et leur connaissance du système de revenu de retraite*. Repéré à : <https://www.hec.ca/nouvelles/2023/indice-ire-2023-la-connaissance-du-systeme-de-revenu-de-retraite-stagne.html>

⁶ Healthcare of Ontario Pension Plan (2018), *The value of a good pension: how to improve the efficiency of retirement savings in Canada*. Repéré à : <https://hoopp.com/docs/default-source/about-hoopp-library/advocacy/the-value-of-a-good-pension-102018.pdf>

Améliorer la couverture des régimes de retraite : pourquoi ? Comment ?

Rappelons quelques faits. Le taux de participation des travailleurs rémunérés à un RCR est passé de 42,3 % en 1986 à 48,9 % en 1992. Or, il n'était plus que de 39,6 % en 2017⁷. Cette détérioration de la couverture offerte par les RCR est

une tendance lourde, qui est d'autant plus accablante que c'est la diminution du nombre de régimes à prestations déterminées (RPD) qui a pesé le plus lourdement dans cette tendance.

L'amélioration de la couverture des RCR participe à un cercle vertueux pour les employeurs, le gouvernement et les personnes salariées. Voyons le tableau 2 :

Tableau 2.
Les effets structurants de l'amélioration de la couverture offerte par les RCR

Acteur	Impacts
Employeurs	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration du recrutement et de la rétention des employés• Augmentation de la productivité des employés• Augmentation du bien-être des employés• Augmenter l'activité économique
Personnes salariées	<ul style="list-style-type: none">• Immobilisation des sommes destinées à la retraite• Améliorer le rendement de l'épargne• Partage des coûts avec les employeurs
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none">• Moins d'utilisation des mesures de soutien aux personnes à faibles revenus• Augmentation des recettes fiscales• Réduire les coûts liés à la pauvreté• Augmenter l'activité économique

Source : Benefits Canada (13 juin 2023), « *How different types of pension plans impact employee recruitment, retention* ». Repéré à : <https://www.benefitscanada.com/pensions/defined-benefit-pensions/how-different-types-of-pension-plans-impact-employee-recruitment-retention/>

Healthcare of Ontario Pension Plan (2018), *The value of a good pension : How to improve the efficiency of retirement savings in Canada*. Repéré à : <https://hoopp.com/docs/default-source/about-hoopp-library/advocacy/the-value-of-a-good-pension-102018.pdf>

Angus Reid Group (2022). *Canadian Employer Pension Survey*. Repéré à : <https://hoopp.com/home/pension-advocacy/research/2022-canadian-employer-pension-survey>

Plus la qualité du régime de retraite est grande (par exemple un régime à accumulation de rentes face à un régime à cotisations déterminées (RCD)), plus la productivité au travail

est bonne⁸. De plus, les personnes salariées se disent en général prêtes à refuser des augmentations salariales pour un régime de retraite plus avantageux^{9,10}.

⁷ Retraite Québec (2017), *Statistiques 2017 : Régimes complémentaires de retraite*. Repéré à : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Retraite-Quebec/fr/publications/rq/statistiques/regimes-complementaires-de-retraite/5016f-statistiques-RCR-2017.pdf>

⁸ Maru/Matchbox (2021), *Canadian Employer Pension Survey*. <https://hoopp.com/docs/default-source/about-hoopp-library/advocacy/2021-canadian-employer-pension-survey-report-presentation-deck.pdf>

⁹ Bob Baldwin (2017), « The Pensions Canadians Want : The Results of a National Survey ». Repéré à : http://cpplc.ca/wp-content/uploads/2018/01/2017-034_cpplc-report_the-pensions-canadians-want_20170501.pdf

¹⁰ Abacus Data (2021), *Executive summary of Canadian retirement survey*. Repéré à : <https://hoopp.com/en/newsroom-details/new-research-from-hoopp-and-abacus-data>

Comment les employeurs peuvent-ils être encouragés à offrir des régimes de retraite à leurs employés ? Bien que Retraite Québec diffuse déjà de l'information aux employeurs afin de leur présenter les avantages des différentes formules possibles, des efforts supplémentaires doivent être déployés.

Premièrement, un forum pourrait être mis en place pour réunir différents intervenants (travailleurs et travailleuses, employeurs, promoteurs de régime et gouvernement) afin d'établir des stratégies pour augmenter la couverture des RCR pour des entreprises uniques, des groupes d'entreprises ou des associations professionnelles. Une initiative de ce genre a vu le jour au Royaume-Uni : le *Pensions Equity Group*. Cette organisation regroupe des promoteurs de régime, des associations de défense des droits des personnes âgées, des juristes spécialisés dans le domaine des pensions, des groupes de recherche et des représentants de régimes, et s'est donné comme mission d'améliorer le système de retraite britannique, surtout sur l'enjeu des inégalités de revenu de retraite.

Deuxièmement, des ressources humaines, institutionnelles et financières pourraient être affectées au sein de Retraite Québec à l'augmentation de la couverture des RCR. Des démarches concrètes et proactives envers un ou plusieurs employeurs ou associations professionnelles pourraient être réalisées afin que des employeurs créent ou rejoignent des régimes déjà existants. Aussi, des entreprises d'un même secteur d'activités pourraient être aidées afin de mettre sur pied des régimes interentreprises. Des secteurs comme les résidences pour aînés, les technologies de l'information, la restauration et la vente au détail pourraient être ciblés.

En cette matière, le gouvernement fédéral a ouvert le chemin : ce dernier a décidé d'être proactif à l'égard des personnes salariées des résidences pour aînés. Dans ce

secteur d'activité, les personnes salariées sont surtout des femmes immigrantes engagées comme préposées aux bénéficiaires, un groupe de la population plus vulnérable à la retraite à cause de revenus de carrière moins élevés. Ainsi, dans le budget 2023 accordait 50 M\$ sur cinq ans à Emploi et développement social Canada « [...] afin d'élaborer et de mettre à l'essai des solutions novatrices pour renforcer l'épargne-retraite des préposés aux services de soutien à la personne qui n'ont aucune couverture de sécurité de retraite au travail. »¹¹ Une main-d'œuvre plus stable entraînera aussi une meilleure qualité des soins fournis aux bénéficiaires¹².

Enfin, Retraite Québec pourrait démontrer les avantages économiques structurants qu'il y a d'offrir des régimes de retraite de qualité aux personnes salariées. De fait, on souligne souvent que la principale raison pour laquelle des RCR ne sont pas instaurés dans les milieux de travail est le coût que cela représente pour l'employeur¹³. À cet effet, les employeurs du Royaume-Uni confrontés à une augmentation de leurs taux de cotisation ont mentionné l'augmentation des frais généraux et la réduction des profits comme principales stratégies pour absorber l'augmentation de leurs contributions au régime de retraite de leurs employés¹⁴. Cependant, un haut taux de roulement des employés, une plus faible productivité et un faible bien-être des employés représentent aussi des coûts pour les employeurs, lesquels coûts pourraient diminuer avec l'instauration d'un RCR puisque des salariés qui bénéficient de meilleures conditions de travail ont plus de chances de demeurer en poste et d'être plus productifs.

Par exemple, il a été calculé en 2019 que le coût du stress financier et de la diminution de la productivité en découlant pouvait se chiffrer à environ 2 400 \$ par année par employé, voir bien plus^{15,16}. Pour le taux de roulement et la formation de nouveaux employés, cela peut représenter plusieurs

¹¹ Gouvernement du Canada (2023), « Budget 2023 un plan canadien : Une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère et énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et la qualité de vie ». p.67. Repéré à : <https://www.budget.canada.ca/2023/pdf/budget-gdql-egdqv-2023-fr.pdf>

¹² Gouvernement du Canada (2023), « Budget 2023 un plan canadien : Une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère et énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et la qualité de vie ». p.330. Repéré à : <https://www.budget.canada.ca/2023/pdf/budget-gdql-egdqv-2023-fr.pdf>

¹³ Angus Reid Group (2022), *Canadian Employer Pension Survey*. Repéré à : <https://hoopp.com/home/pension-advocacy/research/2022-canadian-employer-pension-survey>

¹⁴ Department for Work and Pensions (2022), *Employers' Pension Provision Survey 2019*. Repéré à : <https://www.gov.uk/government/publications/employers-pension-provision-survey-2019/employers-pension-provision-survey-2019>

¹⁵ Financial Consumer Agency of Canada (2019), « Infographic: calculating the cost of employee financial stress on productivity ». Repéré à : <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/services/financial-wellness-work/resources/infographic-cost.html>

¹⁶ Manulife (2014), « Help your employees bring their best to work. Every day. Understanding the impact of employee health and wealth on your business success ». Repéré à : <https://www.manulife.ca/content/dam/consumer-portal/documents/en/other/GA4009B.pdf>

dizaines de milliers de dollars annuellement pour les entreprises¹⁷. Autrement dit, la société québécoise, y compris les employeurs, gagnerait à avoir plus d'informations concernant les impacts des RCR dans les milieux de travail.

Conclusion

Il est essentiel que Retraite Québec renoue avec une dimension centrale de la sécurité financière à la retraite dans les prochaines années, soit l'amélioration de la couverture des RCR. En plus de faire partie de ses fonctions (article 3.1. de la *Loi sur Retraite Québec*), l'adhésion des milieux de travail à des RCR et l'amélioration de ceux existants aident les personnes salariées à se constituer un patrimoine pour la retraite. Retraite Québec pourrait s'inspirer des objectifs des plans stratégiques passés ainsi que d'initiatives présentes au niveau du gouvernement fédéral et d'autres pays. En plus des efforts dirigés vers les employeurs, des associations sectorielles pourraient être contactées afin d'influencer leurs membres vers la mise en place ou l'adhésion à des régimes interentreprises.

En plus de l'amélioration des conditions de vie futures des salariés d'aujourd'hui, de meilleurs revenus de retraite permettent au gouvernement d'économiser sur les mesures fiscales dédiées aux aînés à faible revenu et de diminuer les coûts relatifs à la pauvreté, notamment. Le gouvernement, les employeurs et les salariés ont tous avantage à l'amélioration de la couverture et de la qualité des RCR. En ce sens, en plus des actions déjà exécutées par Retraite Québec dans ses communications aux employeurs, d'autres actions ciblées et davantage proactives pourraient être réalisées afin de convaincre les employeurs de certains secteurs d'améliorer les régimes de retraite à la disposition de leurs employés puisque la sécurité financière à la retraite n'est pas qu'une responsabilité individuelle.

Veille internationale

Alberta

Le gouvernement conservateur de Danielle Smith et la critique de l'opposition en matière de finances, Shannon

Phillips, ne s'entendent pas sur les suites à donner à un rapport commandé en 2020 par Jason Kenney, l'ancien premier ministre de la province. Ce rapport portait sur la faisabilité et la viabilité d'un régime de rentes de l'Alberta, initiative impliquant de sortir du Régime de pension du Canada. Selon M. Phillips, le gouvernement Smith cache délibérément le rapport alors que le gouvernement assure qu'il sera rendu public dès qu'il sera complété. Ce rapport est d'une grande importance pour les ambitions autonomistes de la province qui souhaiterait disposer de son propre régime de pension.

https://www.benefitscanada.com/pensions/governance-law/alberta-government-accused-of-sitting-on-provincial-pension-feasibility-study/?utm_source=EmailMarketing&utm_medium=email&utm_content=benefitscanada.com&utm_campaign=Benefits-Canada-Daily-Newsletters&oft_id=120249464&oft_k=EAHJmS7j&oft_lk=ZVO50X&oft_d=638247866496800000&fpid=858506&m32_fp_id=cvookZ&ctx=newsletter&m32_fp_ctx=DI_MASTER_Relational

Finlande

Selon un sondage mené par le centre des pensions de Finlande, les deux tiers des Finlandais ont confiance



¹⁷ GlobeNewswire (30 novembre 2022), « Employee Turnover Costly and Growing Problem for Canadian Businesses: Turnover Placing Heavy Burden on Remaining Workers ». Repéré à : <https://www.globenewswire.com/en/news-release/2022/11/30/2564978/0/en/Employee-Turnover-Costly-and-Growing-Problem-for-Canadian-Businesses.html>

envers leur système de retraite. Une proportion similaire d'entre eux croit que les fonds sont gérés de manière responsable. De plus, environ 60 % des Finlandais croient qu'ils auront un niveau de vie adéquat à la retraite.

<https://www.etk.fi/en/topical-issues/pension-barometer-two-thirds-of-finns-trust-the-pension-system/>

France

La réforme des retraites imposée par le gouvernement Macron va de l'avant. Les deux premiers décrets d'application de la réforme des retraites ont été publiés en juin dernier. L'âge de départ à la retraite est notamment reculé progressivement jusqu'en 2030 de 62 à 64 ans pour les personnes nées après le 1er septembre 1961. De plus, les 1,8 million de retraités les plus démunis verront une augmentation de leurs revenus entre 0 et 100 euros par mois.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/03/16/les-questions-pour-comprendre-la-reforme-des-retraites-petites-pensions-carrieres-longues-et-impact-pour-les-femmes_6163845_4355771.html

Royaume-Uni

Ça bouge au pays des Beatles ! Quatre nouvelles récentes concernant la retraite dans ce pays :

Le *Pension Provision Fund*, qui assure les rentes des régimes à prestations déterminées, a lancé sa stratégie de développement durable. L'un des objectifs est d'atteindre un portefeuille zéro émission nette d'ici 2035.

<https://www.ppf.co.uk/news/sustainability-strategy>

Par ailleurs, une deuxième phase d'une consultation publique lancée par le gouvernement britannique est lancée et se terminera au début septembre 2023. L'objectif de cette consultation est de trouver la meilleure formule afin de rassembler en un seul régime les petits régimes à cotisations déterminées du pays.

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1168801/ending-the-proliferation-of-deferred-small-pots.pdf

Aussi, des acteurs de différents milieux ont fondé le *Pensions Equity Group*. Cet organisme aura pour mission de

réduire les inégalités en matière de pensions, notamment les inégalités de genre.

<https://www.pionline.com/retirement-plans/uk-chancellor-exchequer-jeremy-hunt-lays-out-retirement-fund-reforms>

Enfin, une entente a été conclue entre le gouvernement et les plus gros régimes à cotisations déterminées du pays afin d'augmenter la part de leurs investissements dans les entreprises à croissance rapide du Royaume-Uni. Des investissements de l'ordre de 50 milliards de livres sont attendus d'ici 2030.

<https://www.ftadviser.com/pensions/2023/05/24/industry-coalition-launches-to-tackle-pension-inequalities/>

Le Bulletin de la retraite



L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 56 - 2023

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006 -
Montréal,
Québec H4N 1L4 (514) 380-8916 -
www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale
du Québec